

Rapport de formations 2025



Depuis 2022, l'association a fait la demande de certification Qualiopi, lui permettant de proposer de la formation professionnelle et de recevoir les fonds de formation en fonction des stagiaires accueilli.es. Dans ce cadre, un nouvel outil a été créé pour proposer lors de l'assemblée générale de l'association : Le rapport de formation.

En résumé, pour l'année 2025, dASA a proposé 10 formations, dont 60% ont été maintenues et 40% ont été annulées pour les raisons suivantes : manque d'inscrit.es. 29 stagiaires ont suivis les formations, dont 0% ont abandonné. A l'issue de la formation, une enquête de satisfaction est réalisée auprès des stagiaires, le taux de satisfaction moyen pour toutes les formations confondues est de 97,5% .

Nom de la formation	Dates	Déroulement	Nombre de stagiaires	Taux de satisfaction
Accompagner les projets agricoles	13 et 14 mars 2025	Oui	4	100%
Installations électriques	14, 15 et 16 mars 2025	Non	0	NC
Penser son projet de construction et réaliser ses plans	5 avril 2025	Oui	4	100 %
Apprendre à fabriquer un poelito	Du 5 au 9 mai 2025	Oui	5	95 %

Analyse et rénovation du bâti ancien	21 et 22 juin 2025	Oui	5	90%
Apprendre à fabriquer un poelito	Du 22 au 26 septembre 2025	Non	0	NC
Penser son projet de construction et réaliser ses plans	4 octobre 2025	Oui	5	100 %
Initiation à l'usage de la tronçonneuse	25 et 26 octobre 2025	Non	0	NC
Entretien d'un moteur à 2 temps	8 novembre 2025	Oui	6	100 %
Rénovation énergétique et matériaux biosourcés	6 décembre 2025	Non	0	NC

Bilan de la formation Pratiques Paysannes

7 sessions de formation ont eu lieu depuis 2015, pour un total de 74 stagiaires, dont 96% ont fini la formation et 97% (sur 71 stagiaires présentés à l'examen) ont validé leur diplôme BPREA.

Enquête de mai 2025.

Une enquête menée auprès de tous les anciens stagiaires des 6 premières sessions, révèle les résultats suivants.

	Installé en agricole principale, installation progressive, STIT, cotisant.e solidaire et/ou conjoint.e collaborateur.ice	A son compte hors agricole	Salarié.e dans le domaine agricole	Salarié.e ou installé.e dans un autre domaine	Demandeur.euse d'emploi, RSA	Autre	Parmi les personnes non installées, projet toujours en réflexion à CT, MT
2015-2016 (8 stagiaires)	4	1		3			3
2018-2019 (12 stagiaires)	8	1	1	2			2
2020-2021 (11 stagiaires)	7		1	3			3
2021-2022 (10 stagiaires)	2	1	1	3		3	4
2022-2023 (11 stagiaires)	7		1	1	2		4
2023-2024 (10 stagiaires)	2		4		4		8
Total	30	3	8	12	6	3	24

Cette enquête indique que 56 % des anciens stagiaires (33) sont installés (tous statuts confondus) ou en cours d'installation (STIT, en test agricole) dont 3 projets ont abouti à un statut artisanal pour le moment. Parmi celles et ceux qui ne se sont pas installés, 28 % travaillent dans le domaine agricole, et 83 % ont encore le souhait de s'installer à plus ou moins long terme. Les délais d'installation sont principalement dus à la volonté d'acquiescer plus d'expérience grâce au salariat, ou à la difficulté d'accès au foncier.

En ce qui concerne les domaines d'installation, **22 %** (13 personnes) sont installées en maraîchage, **5 %** (3 personnes) en arboriculture et **16 %** (10 personnes) sur d'autres ateliers du végétal (semences, plants, pépinière, grandes cultures, etc.). Seul.es **7 %** (4 personnes) se sont installés.es en élevage.

100 % des stagiaires se disent très satisfait.es de la formation, il.elles en gardent dans l'ensemble un excellent souvenir. La qualité des intervenant.es, l'usage de l'éducation populaire, la quantité et la liberté de choix des stages, ainsi que le lien avec les structures locales sont particulièrement salués.

Le bilan de satisfaction de la session 7 (octobre 2024/octobre 2025) indique :

les 12 stagiaires ont toutes participé à l'ensemble de la formation et ont toutes obtenu le diplôme du BPREA. Il.elles sont toutes satisfait.es de la formation. Il.elles soulignent les points forts suivants : alternance entre cours et stages bien équilibrée, intervenant.es globalement compétent.es et pédagogues, disponibilité des structures porteuses (CREFAD, dASA). Plusieurs propositions d'amélioration ont été exprimées et l'équipe de coordination a mis en œuvre des modifications dès la session 8. L'ensemble des intervenant.es a été informé de ce bilan lors du premier comité pédagogique Pratiques Paysannes 2025-26 (session 8) de décembre 2025.

Les stagiaires de pratiques paysannes 7 ont reçu à l'issue de la formation une attestation de fin de formation d'acquisition des compétences suivantes :

C1 : Se situer en tant que professionnel.le (dispense si baccalauréat)

C2 : Pilotage du système de production

C3 : Conduire le processus de production dans l'agroécosystème

C4 : Assurer la gestion technico-économique, financière et administrative de l'entreprise

C5 : Valoriser les produits ou services de l'entreprise

UCARE 1 Assurer la maintenance des matériels roulants et des équipements fixes mécanisés

UCARE 2 : Mettre en œuvre une animation dans l'entreprise agricole OU Réaliser les opérations de production de miel et/ou de gelée royale de l'atelier apicole.